



L'AMICALE VOUS PROPOSE...

LA MAISON DES ARTS SAISON 2025/2026

Visitez le site internet de la MAL à partir du 19 juin pour un visio de ces spectacles.

Les agents ou leur famille, ayant la carte de l'amicale (**et seulement ceux-ci**) peuvent commander leurs abonnements MAL ; une participation de l'amicale est faite sur chaque billet (voir le tarif sur la fiche de commande ci-joint) : Ne pas oublier La MAL demande 4 € par abonnement adulte.

Il existe 5 tarifs : Hors Abo. (1 ou 2 spectacles) tarif MAL

Abo. adulte de 3 à 9 spectacles

Abo. adulte 10 et plus spectacles

Abo. moins de 25 ans (minimum 3 spectacles)

Abo. petit Malin, 3 spectacles minimum pour les moins de 12 ans

Pour réserver des spectacles, vous avez 3 possibilités :

- Remplir les feuilles jointes **complètement** (avec le numéro de la carte amicale) **lisiblement** et vous **annotez le prix** des spectacles choisis dans la colonne correspondante au tarif. **Faites des photocopies. Remplir une fiche par Amicaliste** et ne pas regrouper une famille sur une seule fiche SVP.
- Directement au guichet de la MAL vous **réservez** vos places sur **présentation** de la carte **individuelle amicaliste**, elles seront confirmées et éditées après l'envoi du fichier Excel que vous aurez rempli et déposé + les chèques au standard comme d'habitude. Vous faites donc 2 manœuvres.
- Par internet, vous payez le tarif MAL et l'amicale vous rembourse la différence sur présentation de la **facture**, de la **liste** des spectacles et du n° de la carte amicale. Pour les familles, c'est une solution difficile à appliquer car il faut faire les abonnements les uns après les autres avec le risque de ne pas être cote à cote. Allez sur le site de l'amicale pour visionner le tutoriel vidéo.

LES FICHES **INCOMPLÈTES** ne seront pas traitées mais renvoyées au standard,

Attention beaucoup de spectacles sont en programmation multiple, vérifiez bien les dates et les horaires sur la plaquette MAL et noter les sur votre demande. **Les dates ou horaires absents seront imposés** il vous appartiendra de faire des échanges ultérieurement et directement avec la MAL.

Cette année, il y a un spectacle « Grange au Lac » et deux spectacles au Palais Lumière Evian avec visite de l'expo, collation : **voir** le fichier Excel. Attention ne commandez pas aux deux endroits !

Adresser vos fiches par courrier interne au Standard de l'hôpital en précisant MAL.

Responsable : Jocelyne MATHIEUX

Joindre impérativement le règlement correspondant par chèque libellé à l'ordre de « l'amicale des hôpitaux du Léman » (possibilité de faire 2 ou 3 chèques encaissés à 1 mois d'intervalle). Les transports sont à votre charge et se demandent directement à la MAL.

Vous viendrez récupérer vos billets au standard une à deux semaines environ après avoir passé la commande.

IMPORTANT :

Les spectacles **annulés** par la MAL vous seront remboursés **par L'Amicale** en rapportant vos billets au standard dans une enveloppe sous le nom (Mathieux Jocelyne ou Coudert Serge)

Si vous voulez faire un échange de billet en cours d'année, (**au plus tard la veille du spectacle**) vous le ferez directement à la MAL en apportant le billet concerné. Attention, si le billet échangé est moins cher, pas de remboursement peut-être un avoir. S'il est plus cher, vous paierez la différence à la MAL.

Date limite de commande : 1er novembre 2025